



**AZIMUT 360 SCCL : Rapport de gestion au 31 décembre
2022**

**Contenu adapté aux exigences de la loi 19/2014 sur la
transparence et la bonne gouvernance**



INDEX

1. Coopérative Azimut360	3
1.1. Dénomination	3
1.2. Siège social, siège fiscal et contact	3
1.3. Forme juridique	3
1.4. Cadre juridique	4
1.5. Réglementations fiscales spécifiques	5
1.6. Règlement de la coopérative	5
1.7. Réglementations fiscales spécifiques	5
1.8. Règlement de la coopérative	5
1.9. Objet social	5
1.10. Mission de la coopérative, domaines d'action territoriaux et principes de gestion	6
1.11. Vision de la coopérative	6
1.12. Valeurs	7
1.13. Relations de réseautage	7
1.14. Politique de transparence	9
2. Entités adjudicatrices	10
2.1. Marchés publics du dernier exercice (2022)	10
2.2. Subventions publiques reçues au cours du dernier exercice	11
2.3. Contrats privés du dernier exercice	12
2.4. Contribution des contrats/subventions au chiffre d'affaires d'Azimut 360 au cours du dernier exercice (2022)	22
3. Organes et personnes	23
3.1. Organigramme	23
4. Compétences avec les différents organes	24
4.1. Membres du conseil d'administration	24
4.2. Travailleurs au 31/12/2022	24
4.3. Condition de travail	24
5. Économie et finance	25
6. Plan de gestion et budget 2023	25
6.1. Plan de gestion : objectifs généraux de la coopérative 2023	25
6.2. Budget 2023	26
7. Annexes	27
7.1. Comptes annuels Azimut 360 – Année 2021	27
7.2. Certificat d'enregistrement des comptes annuels Azimut 360 – Année 2021	27

1. Coopérative Azimut360

1.1. Dénomination

Désignation: AZIMUT 360 SCCL

FNI : F65202624

1.2. Siège social, siège fiscal et contact

Siège social : Calle Escipió núm.36Bis, 3r 3a esc. B, 08023 Barcelone.

Adresse fiscale : Carrer Ferran Turné, 11, Oficines Nau Bostik, 08027, Barcelone.

Téléphone: 932171963

Adresse e-mail : info@azimut360.coop

Site Web : www.azimut360.coop

Twitter : @Azimut360coop

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/azimut360>

1.3. Forme juridique

Azimut 360 est une coopérative de travail associé à but non lucratif.

Coopérative de travail associée: celles qui associent au moins deux personnes physiques qui, par leur travail, ont l'intention de produire des biens ou de fournir des services à des tiers (*loi 12/2015, du 9 juillet, sur les coopératives – article 130*).

À but non lucratif: Statut de coopérative en tant qu'entité à but non lucratif (*loi 12/2015, du 9 juillet, sur les coopératives – article 144*).

Aux fins des appels d'offres publics, des contrats avec des entités publiques, des avantages fiscaux, des subventions et, en général, de toute autre mesure de promotion applicable, les coopératives ont le même statut que les autres entités à but non lucratif dans les règlements dont il est expressément spécifié que:

a) Les excédents de libre disposition, une fois donnés aux dotations aux fonds obligatoires, ne sont pas répartis entre les membres, mais sont destinés, par une réserve légale indivisible, aux activités de ce type de coopérative, auxquelles toutes les pertes peuvent être imputées, conformément aux dispositions de la présente loi.

b) Les fonctions de membre du conseil des gouverneurs et celles d'intervention des comptes ne sont pas rémunérées, sans préjudice du fait que les personnes qui les occupent peuvent être indemnisées pour les dépenses occasionnées par l'exercice de la fonction. S'il y a des personnes qui ne sont pas membres et qui font partie du conseil d'administration, elles peuvent être rémunérées, sans que cela modifie le statut d'entité à but non lucratif.

c) Les apports des associés au capital social, tant obligatoires que volontaires, ne peuvent pas générer un intérêt supérieur à l'intérêt légal de l'argent, sans préjudice des mises à jour correspondantes.

d) La rémunération des membres travailleurs ou, le cas échéant, des partenaires de travail et du personnel salarié ne peut dépasser 150% de la rémunération qui, selon l'activité et la catégorie professionnelle, établit la convention collective applicable au personnel salarié du secteur et du domaine correspondant.

1.4. Cadre juridique

Au niveau de l'État, elle est régie par la loi 27/1999 du 16 juillet sur les coopératives. Cette loi fixe les conditions de création, de structure, de gestion et de dissolution des coopératives. Elle fixe également les droits et obligations des membres de la coopérative, ainsi que les règles relatives à l'injection de capital, à la distribution des bénéfices et aux décisions démocratiques.

Au niveau de la Catalogne, la loi 12/2015, du 9 juillet, sur les coopératives en Catalogne, établit les règles générales pour la constitution, l'organisation, la gestion et la dissolution des coopératives catalanes. Cette loi incorpore les principes coopératifs établis par l'Alliance coopérative internationale et repose sur l'idée que les coopératives sont des entreprises démocratiques et participatives dans lesquelles les membres ont voix au chapitre et ont voix au vote.

La loi catalane sur les coopératives établit, entre autres, les règles relatives à la formation et à la structure des coopératives, les droits et obligations des membres, les règles relatives au capital social et à la distribution des bénéfices, ainsi que les procédures de prise de décision et de gestion de la coopérative.

En outre, en Catalogne, les coopératives sont également soumises à d'autres lois et règlements, tels que la loi sur l'impôt sur les sociétés et la loi sur l'économie sociale.

1.5. Réglementations fiscales spécifiques

a) Exécution des obligations

La coopérative est à jour avec les obligations fiscales et la sécurité sociale.

b) Statut fiscal de la coopérative

Coopérative protégée fiscalement conformément à l'application de la loi 20/1990 sur le régime fiscal des coopératives.

1.6. Règlement de la coopérative

Les règlements, approuvés par l'assemblée et inscrits au Registre des coopératives, régissent le fonctionnement de la coopérative et de ses organes directeurs.

1.7. Réglementations fiscales spécifiques

Les réglementations fiscales spécifiques pour les coopératives en Catalogne sont réglementées par la loi 4/2006, du 31 mars, sur les mesures fiscales, financières et administratives, dans son chapitre V, qui établit le régime fiscal applicable aux coopératives.

a) Exécution des obligations

La coopérative est à jour des obligations fiscales et sociales.

b) Statut fiscal de la coopérative

Coopérative protégée fiscalement conformément à l'application de la loi 20/1990 sur le régime fiscal des coopératives.

1.8. Règlement de la coopérative

Les règlements, approuvés par l'assemblée et inscrits au Registre des coopératives, régissent le fonctionnement de la coopérative et de ses organes directeurs.

1.9. Objet social

Comme indiqué dans les statuts fondateurs de la coopérative, l'objet social de celle-ci est les activités d'ingénierie spécialisées dans le conseil, le développement et l'exécution de projets d'énergie renouvelable, principalement la technologie solaire photovoltaïque, ainsi que dans la diffusion et la formation technique des professionnels et des utilisateurs.

1.10. Mission de la coopérative, domaines d'action territoriaux et principes de gestion

La mission de la coopérative est de travailler à créer un monde plus durable ici et maintenant: environnemental par la transformation du modèle énergétique vers un modèle basé sur la production décentralisée et les énergies renouvelables, ce qui permet d'inverser le changement climatique; et socialement par la transformation du modèle productif, en saisissant et en partageant la responsabilité entre les travailleurs d'un coopérativisme qui permet de *déprécariser* la vie des gens et mettre l'engagement social au centre de l'économie.

Les deux sphères d'action locales de la coopérative sont considérées comme des domaines d'action, principalement la Catalogne où une grande partie des activités sont développées et où se trouve son siège, et le niveau international (avec un intérêt particulier pour les pays en développement). Au 31 décembre 2021, la coopérative a développé des activités à vocation propre dans plus de 20 pays. Les principes de gestion d'Azimut 360 sont basés sur les 7 principes coopératifs définis par l'Alliance coopérative internationale :

- Adhésion volontaire
- Gouvernance démocratique
- Participation économique
- Autonomie et indépendance
- Éducation, formation et information
- Coopération entre coopératives
- Intérêt pour la communauté

1.11. Vision de la coopérative

Nous voulons impliquer les citoyens dans le débat sur la transition du modèle énergétique, en transformant les espaces urbains et les maisons en acteurs générateurs et pas seulement en consommateurs.

Nous voulons que les citoyens puissent choisir les formes de production d'électricité commune tout en assumant une responsabilité active individuelle et collective.

Nous voulons être une référence dans les domaines de la transition énergétique et de l'économie sociale tant pour les projets que pour la façon dont nous les réalisons.

Nous travaillons pour garantir tous les droits d'accès à l'électrification et aux services qui en découlent, en particulier la santé (avec un accent particulier sur l'accès à l'oxygène médical) et éducatifs. Nous promovons des utilisations innovantes de technologies d'énergie efficaces et renouvelables qui ont

un impact sur une société plus juste, égalitaire, saine, féministe et démocratique. Ils diffusent le coopérativisme comme un espace de coresponsabilité sociale, d'autonomisation personnelle et de transformation collective.

1.12. Valeurs

- Confiance et responsabilité envers les collègues.
- L'implication et l'engagement dans le projet coopératif.
- Participation démocratique à la prise de décisions fondée sur l'équité,
- Le bénéfice collectif parallèlement à l'amélioration personnelle.
- Faire face aux problèmes lorsqu'ils surviennent et persister à les résoudre.
- Proactivité et volonté de mener des propositions.
- Empathie avec les collègues, les clients, les fournisseurs et les collaborateurs.
- La recherche de rigueur, d'excellence technique et de solutions innovantes dans les projets.

1.13. Relations de réseautage

Vous trouverez ci-dessous l'adhésion aux réseaux et plateformes des mouvements sociaux de la coopérative.

Nom du réseau/de la plate-forme	Domaine thématique
Fédération des coopératives de travail associé de Catalogne (www.cooperativestreball.coop)	Participation aux assemblées ordinaires et extraordinaires de l'entité. Collaborations dans des projets de coopération au développement
Réseau de l'économie solidaire (www.xes.cat)	Participation au fonctionnement interne de la XES (participation aux assemblées ordinaires et extraordinaires) et au salon de l'économie sociale et solidaire que le réseau organise annuellement.
Coop57 (www.coop57.coop)	Participation aux assemblées ordinaires et extraordinaires de la coopérative. De même, Azimut 360 est l'une des coopératives du secteur de l'énergie qui fait partie de l'accord avec COOP57 et Som Energía pour

	promouvoir le financement de projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable
Pam à Pam (http://pamapam.org/ca)	Carte collaborative de la Catalogne montrant le point de consommation responsable et l'économie solidaire, une initiative du SETEM et du Réseau de l'économie solidaire (XES)
Alliance du conseil municipal de Barcelone, Som Energia i Coop57	Promotion de la production d'énergie solaire dans la ville de Barcelone: à la recherche de synergies entre le coopérativisme et la participation citoyenne, nous sommes regroupés avec l'intention de créer un outil valable à partir des principes des coopératives et de l'économie sociale pour articuler une proposition de financement, d'exécution et d'exploitation des toits de production solaire cédée par la mairie de Barcelone dans le cadre du programme de promotion de la production d'énergie solaire. La première proposition, qui se concrétiserait sur le toit du CEM Horta, a été présentée à l'Agence de l'énergie de Barcelone qui était intéressée et l'étude la plus détaillée est en cours avec les services juridiques de la municipalité pour la rendre viable
BATEC, Pôle Coopératif pour la Transition Energétique de Barcelone (https://batec.coop/)	Projet d'intercoopération d'entités liées à la durabilité énergétique qui travaille à faire de Barcelone une référence énergétique promue par le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour une transition énergétique vers un modèle durable (environnemental, économique et social), distribué, plus démocratique et participatif partagé avec le marché, les coopératives, les citoyens et le monde. Le projet est promu avec 3 autres coopératives (Aiguasol, Societat Orgànica et La Col), une

	association (SEBA) et La Ciutat Invisible – également une coopérative – en tant que partenaire collaborateur.
--	---

1.14. Politique de transparence

Conformément à l'article 3 - Champ d'application de la loi 19/2014 du 29 décembre sur la transparence, l'accès à l'information publique et la bonne gouvernance, les obligations de transparence établies par cette loi sont applicables aux entités privées dans les cas qui reçoivent des subventions ou des aides publiques supérieures à 100 000 euros par an.

Pour cette raison, le rapport annuel de l'organisation est fait, qui vise à se conformer aux obligations de transparence.

2. Entités adjudicatrices

2.1. Marchés publics du dernier exercice (2022)

<i>Contractant</i>	<i>Description du service contracté</i>	<i>Montant (€)</i>
<i>Diputació de Barcelona</i>	Rédaction d'un projet exécutif d'installation photovoltaïque	1.710,00 €
<i>Hôtel de ville de Vilassar de Mar</i>	Cinq projets d'installations photovoltaïques pour l'autoconsommation	18.029,00 €
<i>Hôtel de ville de Cunit</i>	Installation de panneaux photovoltaïques	2.904,00 €
<i>Mairie de Barcelone (AEB)</i>	Rédaction d'un projet exécutif d'installation photovoltaïque	2.662,00 €
<i>Hôtel de ville de Sitges</i>	Système photovoltaïque autoconsommation	25.015,62 €
<i>Hôtel de ville de Castellar del Vallès</i>	Rédaction d'un projet exécutif d'installation photovoltaïque	2.843,50 €
<i>Mairie de Barcelone (Serveis Municipals)</i>	Rédaction d'un projet exécutif d'installation photovoltaïque	6.940,56 €
<i>Generalitat de Catalunya (INS Salvador Espriu)</i>	Installation de panneaux photovoltaïques	36.682,52 €
<i>Hôtel de ville de Sitges</i>	Rédaction d'un projet exécutif d'installation photovoltaïque	2.931,23 €
<i>Generalitat de Catalunya</i>	Rédaction d'un projet exécutif d'installation photovoltaïque	8.114,56 €
<i>Ajuntament Pinell de Brai</i>	Système photovoltaïque	20.393,32 €
<i>Hôtel de ville de Castelldefels</i>	Rédaction d'un projet exécutif d'installation photovoltaïque	14.955,60 €
<i>Diputació de Barcelona</i>	Maintenance et performance	1.475,7 €

<i>Ajuntament de Premià de Mar</i>	Rédaction d'un projet exécutif d'installation photovoltaïque	3.388,00 €
<i>Diputació de Barcelona</i>	Six projets exécutifs d'installation photovoltaïque	11.979,00 €
<i>Hôtel de ville de Sitges</i>	Système photovoltaïque	21.274,84 €
<i>Mairie d'Ametlla del Vallès</i>	Système photovoltaïque	39.060,02 €
<i>Hôtel de ville de Sitges</i>	Système photovoltaïque	66.622,60 €
<i>Hôtel de ville de Sabadell</i>	Rédaction d'un projet exécutif d'installation photovoltaïque	5.336,1 €

2.2. Subventions publiques reçues au cours du dernier exercice

Concédatant	Activités	Mec	Montant (€)
<i>Agence allemande pour la coopération internationale</i>	Système photovoltaïque Casa do Gaiato (Mozambique)	Subvention Projet	124.911,52 €
<i>ACCIO (en anglais seulement)</i>	<i>Coupons e-commerce</i>	<i>Subvention Projet</i>	<i>6.000,00 €</i>
<i>Mairie de Barcelone</i>	Projet : Promouvoir la transition énergétique dans le nord du Maroc	Subvention Projet	59.862,00 €
<i>AECID</i>	<i>Projet de renforcement du système de santé rural dans la province de Chefchaouen, Maroc</i>	<i>Subvention Projet</i>	<i>300.000,00 €</i>

Contrats privés du dernier exercice

Contractant	Description du service contracté
MAINTENANCE FONDATION ESPAI	<i>Travaux d'entretien</i>
MAINTENANCE TRAMBAIX	<i>Travaux d'entretien</i>
ECOLEC SINCO BURKINA FASO	<i>Consultation</i>
ENTRETIEN DE STEVE	<i>Travaux d'entretien</i>
ENTRETIEN DE MONTREBEI	<i>Travaux d'entretien</i>
AUTOC MÒNICA I NOËL	<i>Projet exécutif</i>
FIDJI 15 CENTRES DE SANTÉ	<i>Consultation</i>
MSF Mibsa	<i>Projet exécutif</i>
Bus singulier	<i>Système photovoltaïque</i>
MSF NIGERIA	<i>Consultation</i>
AECID 2019	<i>Système photovoltaïque</i>
Entretien probable	<i>Travaux d'entretien</i>
HuCoTEB	<i>Projet exécutif</i>
Ampliació Torrenova	<i>Projet exécutif</i>

Conteneur SSMo

Projets BIMSA

Contour urbain

MRC Ouganda

Cobra Icaria

Tarpruna

AECID 2020

ACCD 2020

Pèrgola St Perètua

Le constructif

Damesa Cefiner

Josep Sanchez

Entretien Campasol

Belen Bern - Trebeluger

La Cooperativa de l'Aigua Ampliació

Consultation

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Installation photovoltaïque en autoconsommation – Projet international

Installation en autoconsommation

Système photovoltaïque

Consultation

Consultation

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Travaux d'entretien

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Formations d'Aiguasol RENAC

BATEC - CEL La Bordeta

NU2.19 Enrique Macías - LLucmassanes

Carles Miralta

Andrea Jimenez

Laura Baldoví

Camèlies 7

Rafal Ruby Alaior

Christian Jiménez

David Serra

Formation Solienergia

LSHTM Kambia Sierra Leone

UTE Pedalem (BICING)

Microxarxes Burundi - phase 1

Andreï Xarneck

Can Ruti

Consultation

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque – Projet international

Système photovoltaïque

Consultation

Système photovoltaïque

Projet exécutif

Sostre Civic (Vilatorrada)

Système photovoltaïque

Tritall PV

Système photovoltaïque

Autònoma Rjo de la Plata

Système photovoltaïque

STEP val d'Aran

Système photovoltaïque

Scanbio

Système photovoltaïque

J.Pujol S.A.

Système photovoltaïque

Josep Lluís Jimenez

Projet exécutif

DF El Prat

Système photovoltaïque

David Rendall Binissafua

Système photovoltaïque

Mbolo subministrament

Système photovoltaïque – Projet international

Subministrament Aitor Pons

Système photovoltaïque

Biocablan (QDE)

Système photovoltaïque

Rabagi Corp,SL

Système photovoltaïque

Sorigue (STEP ACA)

Système photovoltaïque

Aiguasol FUNAE Moçambic

Système photovoltaïque – Projet international

Jordi Albiol

Système photovoltaïque

Javi Pons

Système photovoltaïque

Maison Pairal

Système photovoltaïque

David Marin

Système photovoltaïque

Pèrgola Llars Mundet

Système photovoltaïque

DESIREE DTGlobal

Consultation

Hydroconseil Cap-Vert

Consultation

P-21-96-N Maintenance Cosmo Caixa

Travaux d'entretien

Tiago Cordas

Système photovoltaïque

Joan Serratacó

Système photovoltaïque

Père Noël Perpétue

Projet exécutif

Xabier Mendiola

Système photovoltaïque

Singulier 2021

Système photovoltaïque

Jaume Casañas: Calafell

Système photovoltaïque

Sostre Civic_Terrassa

Système photovoltaïque

Mankiewicz Ibérica S.L

Système photovoltaïque

PNUD Grenade

Système photovoltaïque

Maison Juanita

VE Carter Via Central

CCPP Jaume Vicecns Vives 15

Cécilia Comas

Joan Pons Mercadal

Rolf Mesquida

Cristina Nogues Binisaufa

Ricar Canut (QDE)

Pat Bardes

CCPP Plana de l'Om 6

Silvia Margenat Binibeca

Estudis Apartaments COV

Agrandissement Mas Pòlit

Com prop Bonavista 6

Mathilde Benitez

Maria Concepció Boleda Ortoll

Système photovoltaïque

Chargeur de véhicule électrique

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque - Extension

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Com prop Arc de Sant Martí

Ricard Perich

Sostre Cívic_Mas Turrós

Patrick mange Formentera

Merce Costa

Oriol Martori

Évaluation UpOwa

Gilsa-Plast

Marie Tholon: Fils Ganxo

Carnicas Vipère

Luis Marti

Calera Studio

Système photovoltaïque MRC Ouganda II

Eva Yus

Bateries Alize Sant Lluís

David Sangil: Maó

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Consultation

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque – Projet international

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Meritxell Campany

Eduardo Urbita: son Parc

GIZ Casa do Gaiato

Comunalitats urbanes (Fundació Pere Manel)

La Farga

Moçambic curs formation pour formateurs RENAC

Jordi Plaja

Antonio Amigo

Matériaux Amigó (A.M. PATRIMONIAL, S.L.)

Autonoma Karen: Binisaida

EP Muntanyola

Com prop Espronceda 31

Toni Escudero

Grenade a réparé la rivière

Mossos Plaça Espanya

Francisco Fernandez: Mahon

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Consultation

Système photovoltaïque

Projet exécutif

Consultation

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Projet exécutif

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Travaux d'entretien

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Leslie: Mesquida

Seu Vesta

Vesta Ripollet

Institucio Montserrat

Vilalta Studio

Résidence Guillem Mas

Com prop Xiprer 9

Com prop Bruc 114

Energrup

MRC Ouganda - Entebbe Phase II

Llorens Pons - Sonvitamin

David Rendall Notus 1

Toni Maull- Garriga i Roca 30

Javier Valbuena

Hôtel Viladomat

Kaare Bakken Norvège

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque – Projet international

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Système photovoltaïque

Projet exécutif

Edar CC Osona

Système photovoltaïque

Tonia Campins - Ciutadella

Système photovoltaïque

Ben Greig: Maó

Système photovoltaïque

Georg Harald: Cala en Blanes

Système photovoltaïque

Xavier Ferré

Système photovoltaïque

Chargeur auxiliaire Rafal Rubi

Chargeur de véhicule électrique

Servifuster

Système photovoltaïque

Pralsa

Système photovoltaïque

Llansa SA

Système photovoltaïque

Syntagmie SVH_NOU

Système photovoltaïque

Mas Bellpuig

Système photovoltaïque

Bressol Creu Alta

Système photovoltaïque

AGBAR Sta Coloma de Cervelló

Système photovoltaïque

Sol Picó Escola de Dança

Système photovoltaïque

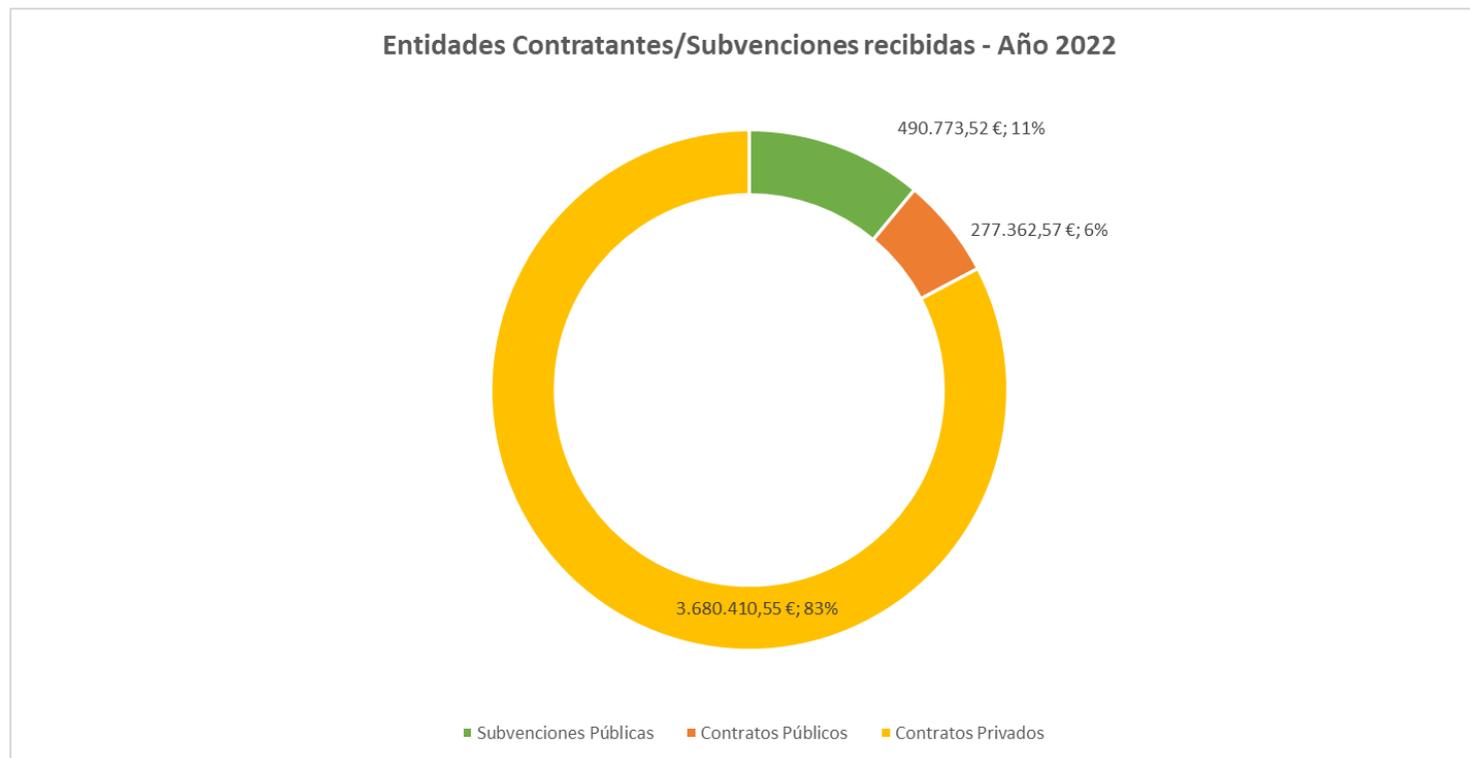
Rafal Ruby Avaries Pylontech

Travaux d'entretien

Hôtel Sontreze - Sant Lluís

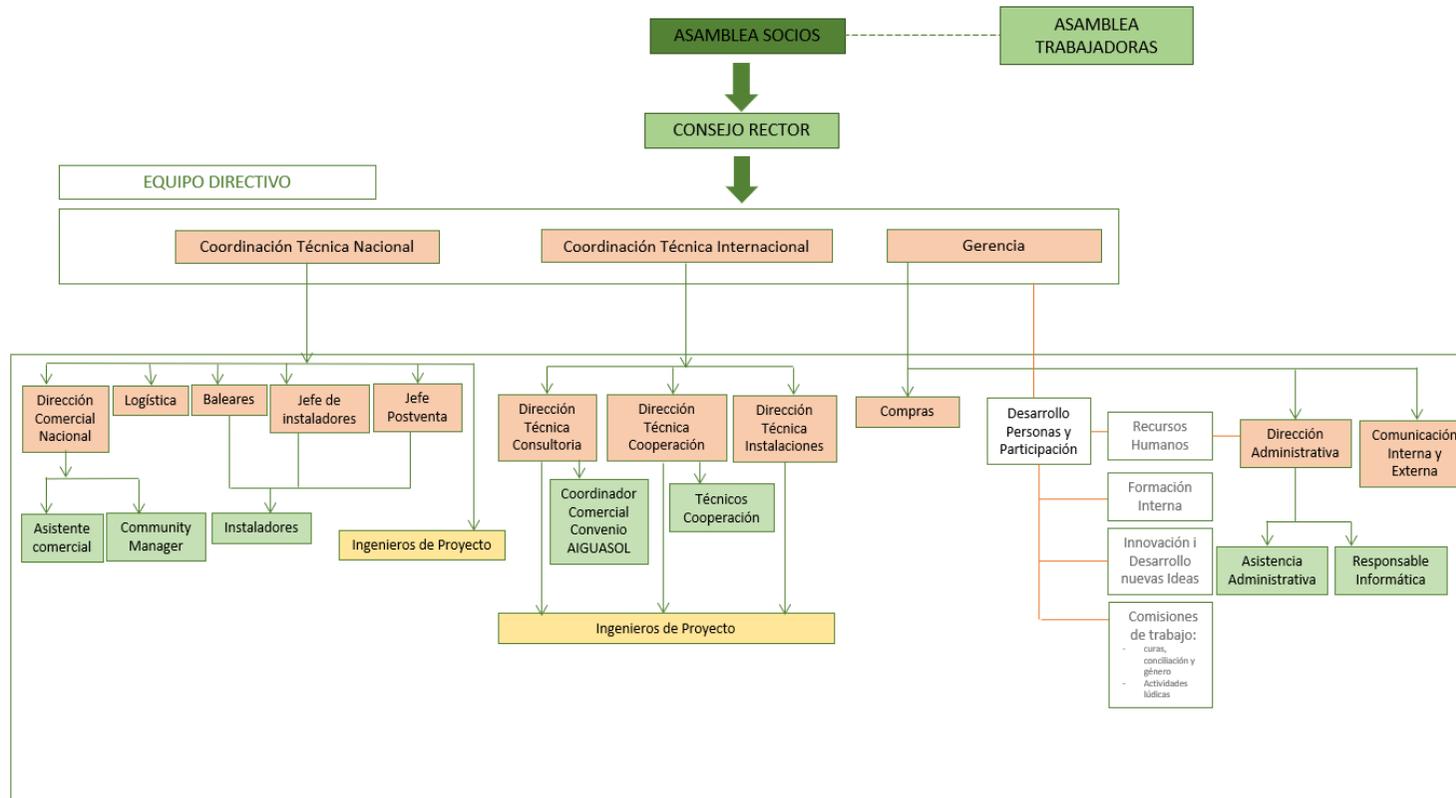
Système photovoltaïque

2.3. Contribution des contrats/subventions au chiffre d'affaires d'Azimut 360 au cours du dernier exercice (2022)



3. Organes et personnes

3.1. Organigramme



4. Compétences avec les différents organes

Membres de l'Assemblée : Ensemble des membres de la coopérative, qui prennent les décisions les plus importantes à son sujet. Chaque membre dispose d'une voix.

Conseil d'administration: Organe administratif de la coopérative, qui est responsable de la représentation et de la gouvernance de l'entreprise. Ses membres sont élus tous les 5 ans par l'assemblée générale.

Travailleurs: Professionnels organisés pour réaliser les objectifs de la coopérative, dans le cadre de son objet social.

4.1. Membres du conseil d'administration

Personne-ressource : consellrector@azimut360.coop

Nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 février 2022

- Président: Mireia Gil Sánchez.
- Secrétaire: Albert Calomarde Martínez.
- Trésorier : Moisés Martínez Félix.

4.2. Travailleurs au 31/12/2022

<i>Tipo de contrato</i>	<i>Hombres</i>	<i>Mujeres</i>	<i>Total</i>
Eventual	1		1
Indefinido	17	5	22
Interinidad		1	1
Obra i servicio	4	4	8
Prácticas		1	1
<i>Total General</i>	<i>22</i>	<i>12</i>	<i>33</i>

4.3. Condition de travail

a) Réglementation du travail

Les contrats d'Azimut360 sont régis par la convention collective nationale n ° XIX des sociétés d'ingénierie et des bureaux d'études techniques.

b) Prévention des risques professionnels et surveillance médicale de la santé

Depuis 2011, Azimut 360 bénéficie des services de la coopérative SEPRA dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Un plan de prévention des risques professionnels est élaboré par le SEPR et des évaluations et des formations sur les risques professionnels sont effectuées périodiquement.

5. Économie et finance

Ci-joint en annexe 6.1 les comptes annuels légalisés d'Azimut 360, qui contiennent le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des variations des capitaux propres, ainsi que le rapport abrégé correspondant à l'année 2022.

L'annexe 6.2 contient le certificat attestant que les comptes ont été soumis au service correspondant de la Generalitat de Catalunya.

6. Plan de gestion et budget 2023

6.1. Plan de gestion : objectifs généraux de la coopérative 2023

La prévision pour 2021 est de maintenir un volume d'affaires similaire à celui de 2022, mais en réduisant les dépenses afin d'augmenter la marge brute, afin que la coopérative puisse être plus résiliente face à d'éventuelles baisses d'activité économique dues à des causes telles que la saturation du marché ou la crise de l'offre.

Les objectifs généraux passent par l'augmentation du volume de projets dans les communautés énergétiques à l'échelle nationale et l'amélioration du marketing numérique. Au niveau international et de la coopération, les projets en cours seront exécutés et de nouveaux projets seront formulés pour au moins 3 appels au niveau national et / ou régional.

6.2. Budget 2023

PRÉVISIONS 2023

Aire	Recettes escomptées		Dépense		Marge brute	% Marge
	2.180.000,00		1.750.000,00		430.000,00	
National	€	€	€	€		20%
	650.000,00		590.000,00		60.000,00	
International	€	€	€	€		9%
	458.000,00		458.000,00		-	
Coopération / Energie et Santé	€	€	€	€		0%
	175.000,00		120.000,00		55.000,00	
Consultation	€	€	€	€		31%
	300.000,00		240.000,00		60.000,00	
Azimut Îles Baléares	€	€	€	€		20%
TOTAL	€	€	€	€	605.000,00	
					245.000,00	
Frais généraux				€		
					360.000,00	
MARGE NETTE				€		10%

PRÉVISIONS 2023

Aire	Recettes escomptées		Dépense		Marge brute	% Marge
	2.180.000,00		1.750.000,00		430.000,00	
National	€	€	€	€		20%
	650.000,00		590.000,00		60.000,00	
International	€	€	€	€		9%
	458.000,00		458.000,00		-	
Coopération / Energie et Santé	€	€	€	€		0%
	175.000,00		120.000,00		55.000,00	
Consultation	€	€	€	€		31%
	300.000,00		240.000,00		60.000,00	
Azimut Îles Baléares	€	€	€	€		20%
TOTAL	€	€	€	€	605.000,00	
					245.000,00	
Frais généraux				€		
					360.000,00	
MARGE NETTE				€		10%

7. Annexes

7.1. Comptes annuels Azimut 360 – Année 2022

Dans l'attente de la clôture des comptes annuels au 30/06/2023

7.2. Certificat d'enregistrement des comptes annuels Azimut 360 – Année 2022

Dans l'attente de la clôture des comptes annuels au 30/06/2023